

Article 2

Deuxième niveau: BAC + 5

La formation de deuxième niveau correspond pour la France à la formation d'**Ingénieurs** et/ou de **Master** d'une Grande Ecole et/ou d'une Université et pour l'Italie à la formation de **Laurea Magistrale** d'une Université. L'étudiant en mobilité est évalué par chacun des Etablissements (origine et accueil) qui délivreront le double diplôme; une évaluation positive correspond, entre autres, au succès aux examens d'admission selon les modalités de chaque site.

Les diplômes de deuxième niveau indiqués dans l'Annexe 2 – “*diplômes de deuxième niveau affines aux STIC&A* ”- respectent et/ou permettent :

- l'organisation d'une formation STIC&A qui puisse satisfaire les contraintes de participation des secteurs disciplinaires indiquées dans l'Article 2a;
- l'acquisition d'un double diplôme suivant la procédure décrite dans l'Article 2b.

Article 2a

Deuxième niveau: BAC + 5

Etant entendu qu'un diplôme de deuxième niveau requiert l'acquisition de **120** crédits ECTS (au total 300 ECTS pour les deux niveaux de formation), le programme d'études devra satisfaire (au cours des 5 années) les contraintes fixées par chacun des Etablissements qui délivreront le diplôme.

La liste des titres de second niveau mis en réseau sont dans l'Annexe 2. Cette liste, partie intégrante de l'Accord, sera le cas échéant modifiée selon les variations des programmes didactiques des Etablissements partenaires. Les modifications, signalées par les représentants de ces Etablissements, seront acquises et reportées sur le site : <http://www.dis.uniroma1.it/progint>. Une copie mise à jour des Annexes sera rédigée et transmise aux Membres du Réseau par le Recteur de l'Université de Rome « La Sapienza » tous les trois ans.

Le mémoire de fin d'études sera rédigé et présenté dans une langue européenne avec un résumé rédigé dans les deux langues française et italienne.

C'est seulement à l'issue de la présentation de ce travail que les étudiants pourront acquérir le double diplôme.

Article 2b

Deuxième niveau: BAC + 5

Sont distingués les partenariats entre universités “double formation universitaire” et entre école et université “formation mixte école/université”.

Double formation universitaire

Le programme d'études requiert dans sa totalité (3+2) l'acquisition d'au moins **300** crédits ECTS avec un séjour et l'acquisition d'au moins **60** dans l'université étrangère qui délivrera le double diplôme. Si le candidat a déjà fait l'acquisition de crédits à l'étranger, auprès d'un des Etablissements partenaires au cours de sa formation antérieure, avec ou sans double diplôme, un maximum de **30** crédits parmi les 60 requis pour l'obtention du double diplôme pourra lui être reconnu.

Au cours de leur formation les étudiants pourront circuler à l'intérieur du Réseau, suivre des cours et passer les examens sur la base d'un programme d'études approuvé et validé de façon préliminaire par les Etablissements qui délivreront le double diplôme.

La mobilité à l'intérieur du Réseau peut s'insérer dans un programme européen de mobilité ou être individuelle.

Les étudiants qui termineront avec succès le programme d'échanges pourront obtenir un double diplôme dans le domaine des STIC&A comprenant, pour la France, un diplôme de **Master**, parmi ceux proposés en Annexe 2a et, pour l'Italie, un diplôme de **Laurea Magistrale** parmi ceux proposés en Annexe 2b.

Formation mixte école/université

Dès lors que les étudiants issus des Grandes Ecoles n'ont pas nécessairement acquis la « Laurea », ou un titre équivalent, nécessaire à l'inscription à toute « Laurea Magistrale » des Universités italiennes membres du réseau, on convient qu'un étudiant issu d'une Grande Ecole soit placé dans les conditions d'acquérir, au cours des trois premiers mois passés dans l'Université d'accueil en Italie, le titre de premier niveau le mieux adapté thématiquement à sa formation.

Le programme d'études, établi et validé par les Etablissements qui délivreront le double diplôme, comportera l'acquisition d'au moins **60** crédits ECTS (hors projet de fin d'études) auprès de l'Etablissement étranger qui délivrera le double diplôme avec un séjour d'une durée fixée par cet Etablissement.

Le mémoire de fin d'études sera rédigé et présenté dans une des deux langues avec résumé dans les deux langues française et italienne. C'est seulement à l'issue de la présentation de ce travail que les étudiants pourront acquérir le double-diplôme.